PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Extrait du PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023 au 247, rue Principale à Sainte-Monique, à 19 h 30.

Sont présents: Mme Marthe Tétreault, Mme Nathalie Chapdelaine, Mme Marylène Gauthier, Mme Moïra Trudelle, M. Michel Veilleux et M. Gilles Montembeault

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse. Assiste également à la séance, monsieur Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : RÉSOLUTION: 2023-11-223 / AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #04-2023 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 580 095\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRIORITAIRES DE MISE AUX NORMES DE SES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE À LA STATION DE POMPAGE

Mme Marthe Tétreault Conseillère donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 04-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation au bâtiment de la station de pompage situé sur la route ainsi que pour les travaux de corrections à apporter aux installations de cette station.

Dépose le projet du règlement numéro 04-2023 intitulé **Règlement numéro 04-2023 décrétant une** dépense de 580 095 \$, un emprunt de 380 095 \$ et une affectation à la dépense de de 200 000 \$ provenant de la subvention TECQ \$, pour la réalisation de travaux prioritaires de mise aux normes de ses installations d'eau potable à la station de pompage

DÉPOSÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Monique, ce 7 novembre 2023.

Patrice Vaudeois

Directeur général et greffier-trésorier